

LATOUCHE, Daniel, *Canada and Quebec. Past and Future: An Essay*. Toronto, University of Toronto Press, 1986. 157 p. Études de la Commission royale d'enquête sur l'Union économique, volume 70. 14,95 \$

Richard Jones

Volume 42, numéro 2, automne 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304694ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304694ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jones, R. (1988). Compte rendu de [LATOUCHE, Daniel, *Canada and Quebec. Past and Future: An Essay*. Toronto, University of Toronto Press, 1986. 157 p. Études de la Commission royale d'enquête sur l'Union économique, volume 70. 14,95 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42(2), 291–292. <https://doi.org/10.7202/304694ar>

LATOUCHE, Daniel, *Canada and Quebec. Past and Future: an Essay*. Toronto, University of Toronto Press, 1986. 157 p. Études de la Commission royale d'enquête sur l'Union économique, volume 70. 14,95\$

Souvent critiquées en raison de leurs dépenses sinon de leurs recommandations généralement controversées, les commissions royales d'enquête ont néanmoins eu le mérite de faire effectuer des recherches considérables. C'est ainsi que les études préparées dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois) et de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) sont devenues des sources précieuses d'informations sur le Canada pour les historiens et les autres pratiquants des sciences humaines. La Commission royale d'enquête sur l'Union économique, présidée par Donald Macdonald, a poursuivi cette tradition, en faisant préparer quelque 280 études, réunies en 72 tomes, de quoi meubler deux bonnes tablettes dans nos bibliothèques.

L'ouvrage de Daniel Latouche tranche avec la grande majorité des autres en ce qu'il est bien davantage un essai qu'une étude menée de manière scientifique. L'auteur lui-même met en garde le lecteur, en décrivant son travail comme «un mélange de journalisme, de spéculation, de jugement à l'emporte-pièce, et d'hypothèses... où les nuances sont plutôt rares». Il a raison. Pro-

vocateur comme toujours, le professeur Latouche n'a nullement cherché à élaborer une analyse définitive d'un chapitre dans notre histoire constitutionnelle dont les résultats, du moins jusqu'à ce jour, se sont révélés décidément moins impressionnants que les quantités d'encre et de salive qui ont coulé pendant le débat.

Pourquoi le Québec a-t-il été exclu de l'entente constitutionnelle de 1982, se demande Latouche? Lorsqu'on replace cet événement à l'intérieur de son contexte historique, le résultat, selon l'auteur, est inévitable. À l'époque de la Révolution tranquille, la composante nationaliste apparaît relativement mineure et Lesage n'aspirait certainement pas à refaire le Canada. Daniel Johnson, cherchant plutôt à réagir à Lesage, en même temps qu'il manoeuvrait pour tenter de mettre fin aux dissensions qui déchiraient son parti, n'avait pas lui non plus d'idée précise de ce que serait un Canada refondu. (On comprend alors que nous n'avions guère raison de nous impatienter contre les Canadiens anglais qui nous demandaient à satiété: «What does Quebec want?»). Au cours du régime Bourassa, Trudeau annonça son intention d'agir unilatéralement en vue de rapatrier la constitution, sonnait ainsi le glas du fédéralisme coopératif. Avant même que le Parti québécois ne prenne le pouvoir en 1976, il était apparent qu'Ottawa n'entendait nullement se départir de ses compétences législatives. (L'opposition vigoureuse de Trudeau et des Trudeauistes à l'accord du Lac Meech ne fait que confirmer cette hypothèse.) Malgré l'intérêt que pouvait avoir le Québec à conclure une entente en 1982 — et Latouche se dit convaincu que c'était le cas — l'échec était prévisible.

Les solutions, au moment où Latouche écrit en 1984, apparaissent embrouillées. Un peu à la Yvon Deschamps, revendiquant à la blague un Québec fort dans un Canada uni, l'auteur affirme: «Ce qui est bon pour le Canada anglais est bon pour le Québec, ce qui est bon pour le Québec est aussi bon pour le Canada anglais, et ce qui est bon pour les deux est nécessairement bon pour l'ensemble canadien.» Fort bien. Est-ce là une description de l'accord du Lac Meech lequel (*Deo volente*, et surtout McKenna et Carstairs) pourrait modifier sensiblement le cadre constitutionnel canadien? On soupçonne cependant que, pour l'auteur, ce nouvel épisode constitutionnel devra plutôt consacrer l'échec de 1982.

*Département d'histoire
Université Laval*

RICHARD JONES